

RAPPORT N°93/5-18
au Conseil Municipal

OBJET

RHI MULTISITES EST (Sites de ruelle Camp Jacquot, Chemin Lory-les-Bas, Chemin Lory les Hauts).

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA SHLMR ET A LA SIDR POUR LA REALISATION DE LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE.

Par délibérations successives en date du 15 avril 1989, du 28 février 1991 et du 12 décembre 1992 vous avez consenti la cession des terrains suivants :

DCM	Réf Cadastrales	Lieu Dit	Bénéficiaires	Objet de la Cession
15.04.99	BE 23 BE 24	Ch.Lory-les-Bas	SIDR	RHI et construction de LLS
28.02.91	BD 212/219	Ch.Lory-les-Hauts Impasse les Ambrevattes	SHLMR	RHI et réalisation de LLS
12.12.92	AP 145 à 150 AP 171 à 175 AP 274	Ruelle camp Jacquot	SHLMR	RHI et construction de LLS

En contrepartie de la cession de ces terrains, les opérateurs sociaux se sont engagés à effectuer le relogement des familles, la viabilisation des terrains et la réalisation de logements sociaux.

Parallèlement, et par arrêté N° 4241/SG/DICV1 du 27 novembre 1992 l'Etat a pris l'engagement de subventionner le déficit financier de la résorption de l'Habitat Insalubre sur ces sites à hauteur de 2.063.000 Frs HT; (voir bilans financiers joints).

Il convient donc, au vu des dépenses justifiées par les opérateurs sociaux, de mobiliser les fonds prévus au bilan de la RHI et d'arrêter les modalités de la participation de l'Etat et de la commune.

Je vous demande donc :

- de confier à la SHLMR et à la SIDR la réalisation des opérations de résorption de l'Habitat Insalubre de Camp Jacquot, Chemin Lory-les-Hauts et Chemin Lory-les-Bas respectivement ;

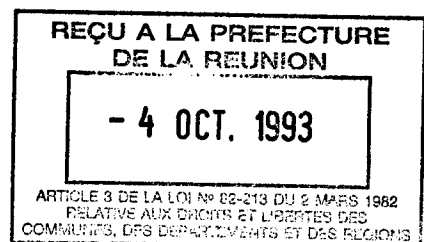
- de m'autoriser à solliciter le versement direct des subventions de l'Etat aux opérateurs sociaux ;

- de m'autoriser à signer les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P/LE MAIRE
lère Adjte Gabrielle FONTAINE



DELIBERATION 93/5-18
au Conseil Municipal
en séance du Samedi 25 Septembre 1993

OBJET

RHI MULTISITES EST (Sites de ruelle Camp Jacquot, Chemin Lory-les-Bas, Chemin Lory les Hauts).

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA SHLMR ET A LA SIDR POUR LA REALISATION DE LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N°93/5-18 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de André BOURGIN, 14ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Habitat, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Décide de confier à la SHLMR et à la SIDR la réalisation des opérations de RHI de Camp Jacquot, Chemin Lory-les-Hauts et Chemin Lory-les-Bas, respectivement.

ARTICLE 2

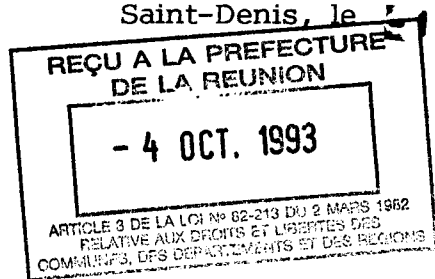
Autorise le Maire à solliciter le versement direct des subventions de l'Etat aux opérateurs sociaux concernés.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le

OCT. 1993



P/LE MAIRE
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE

ENSEMBLE TENE PHASE

Logis construits 180 Logements. Nbre de ménages : 129 Ménages.

POSTES	DEPENSES		RECETTES		TOTAL TTC
	MONTANT IIT	TVA	MONTANT IIT	TVA	
1 FONCIER	2 750 116 F	4 884 F			
ACQUISITIONS	15 469 m2	0 F	CESSION CHARGE FONCIERE :	137 252 F	4 442 503 F
loy les hauts	1944	0 F			
allée cimetiére	4629	0 F	0 F Localls (camp Jacquot + loy les ha	72 184 F	3 510 000 F
cour richeleu	6733	0 F	0 F commerces/bureaux(camp Jacquot)	65 058 F	832 503 F
camp Jacquot	2163	0 F	0 F retrocession terrains	0 F	0 F
TOTAL	65 116 F	4 084 F	0 F Localls (loy les bas)	0 F	0 F
			0 F commerces/bureaux(loy les bas)	0 F	0 F
3 VIHO	3 207 171 F	240 538 F			
dont Travail(camp Jacquot + loy les ha)	2 027 692 F	212 077 F			
dont imprévus	68 422 F	5 192 F			
dont BET MI	311 056 F	23 329 F			
4 AIDE AUX FAMILLES	685 500 F	0 F			
Démenagement(sans richeleu)	121 500 F				
Aide aux loyers	564 000 F				
5 FRAIS ANNEXES	424 462 F	1 575 F			
dont accompagnement social SHI MR	100 000 F				
dont onéaux	130 055 F				
dont financiers	173 407 F				
dont Appentage, hono archi,	0 F				
pub,dossier ...	21 000 F				
6 EQUILIBRE TVA	97 406 F	344 402 F			
TOTAL DEPENSES	7 067 249 F	344 402 F			
			TOTAL RECETTES	4 305 251 F	4 442 503 F
			DEFICIT DE L'OPERATION	2 761 998 F	2 969 148 F
			PARTICIPATION ETAT : 80%-AFCTIVA	2 063 610 F	2 218 381 F
			PARTICIPATION COMMUNE	698 388 F	750 767 F
			TOTAL	7 067 249 F	7 411 651 F

del/lopt IIT : 21 411 F
 del/lopt IIT : 14 691 F
 subv civ/lopt IIT : 10 977 F

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 en séance du samedi 25 avril 1992
 et annexé à **REQUAIA/PREFECTURE 92/2-14**
DE LA REUNION

LE MAIRE
 Gilbert ANNETTE



11 MAI 1992

REQUA LA PREFECTURE
 DE LA REUNION
 - 4 OCT. 1993

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 Mars 1982
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
 COMMUNES DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS